

219C0568
FR0004175842-FS0292

2 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 2 avril 2019, la société par actions simplifiée Lafayette Pierre¹ (51 bis rue de Miromesnil, 75008 Paris) a déclaré a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 15 mars 2019, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et ne plus détenir à cette date et à ce jour aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions SELECTIRENTE détenues par le déclarant à l'offre publique d'achat initiée par la société Tikehau Capital², dont le règlement-livraison est intervenu le 15 mars 2019.

¹ L'actionnariat de Lafayette Pierre est composé d'institutionnels et de personnes physiques, sans actionnaire majoritaire ou de référence. Lafayette Pierre est présidée par Lafayette Gestion, une société contrôlée par son *management*.

² Cf. notamment D&I 219C0158 du 24 janvier 2019 et D&I 219C0409 du 6 mars 2019.